

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



ND: 14341

Déclaration de Maladie : N° P19- 0020612

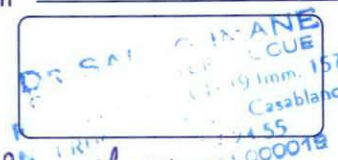
☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02275 Société : RAM
☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :
Nom & Prénom : SAADI Elustapha Date de naissance : 01/01/1952
Adresse : 1st ATTADAMOUNE Rue 6 N° 01 OULFA CASABLANCA
Tél. : 0522 894282 Total des frais engagés : 760,20 DHS. Dhs
0649 342752

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 16/12/2019
Nom et prénom du malade : Oumara Aziza Age : 58ans
Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant
Nature de la maladie : Pathologie Digestive
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa 77 DEC 2019 / 12 2019
Signature de l'adhérent(e) :

ACCUEIL

Dr. SADEQ Imane

Spécialiste des maladies de
l'appareil digestif

Foie - Estomac - Vésicule Biliaire -

Intestins

Proctologie - Endoscopie - Échographie

Diététique et Nutrition



الدكتورة الصادق إيمان

طبيبة إختصاصية في أمراض الجهاز

الهضمي و أمراض الكبد

الكبد - المعدة - المرارة - الأمعاء

أمراض المرءج. البواسير و الدم

الفحص بالمنظار و الصدى

الحمية و التغذية

DR SADEQ IMANE
Généraliste - GASTRO-ENTÉROLOGUE
Cabinet Médical CH 19 Imm. 157
N° 4, Rez de chaussée Sidi Maarouf Casablanca
Tél : 05 22 97 24 55
ICE: 001891155000018

Ordonnance

16/12/19

Omama Aziza

57.60

1) Anti gas

1 sachet x 3 j

270.00

2) 13

1 gel x 1 Mois

34.40 x 4

3) Dispa

1 cp x 3 j ; 1 Mois

255.00

4) Alyse 75

1 cp x 3 j

si douleur 1 dose

760.20

STEPHARMACIE HAMZA
CASABLANCA
Lett. Maj Jeddah Rue 6 N° 3 Lot. 64
Casablanca - Tél: 0522 93 10 20